



Sexto 2 - Architecte

Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine.

Critères:

- **Pertinence** : les éléments réflexifs sont tous en lien avec les étapes de la méthode d'intervention Sexto ;
- **Suffisance** : les éléments réflexifs sont nombreux et variés ;
- **Richesse** : les éléments réflexifs illustrent clairement la compréhension des étapes de la méthode d'intervention Sexto ;
- **Clarté** de la présentation.

Badge attribué à: [Cynthia Houde](#)

Date de la demande: 2020-10-09 14:56:37

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Étapes préliminaires:

1- Parler à l'auteur du signalement et à la jeune victime

* Les rassurer et les soutenir. Il faut qu'ils se sentent écoutés et leur faire comprendre qu'ils font partie de la solution.

2- Évaluer l'incident

* Évaluation de l'incident en posant des questions, sans porter de jugement. Remplir la grille d'évaluation avec le jeune.

3- Vérifier l'information

* Demander à la jeune victime s'il y a d'autres jeunes impliqués dans la situation et vérifier ces informations auprès de ceux-ci en les rencontrant individuellement. Il est important de leur faire comprendre que la situation est délicate et qu'ils ne doivent

pas en parler à d'autres jeunes.

****Avant l'étape 4...** si j'ai un doute que les activités pourraient être de nature malveillantes, je dois contacter le plus rapidement possible le service de police et ne pas parler au jeune instigateur. Ceux-ci prendront en charge la suite de l'intervention.

4- Parler au jeune instigateur

* Lui parler pour obtenir sa version des faits tout en protégeant les élèves qui ont fourni des informations.

* Avec toutes les informations recueillies, il sera plus facile de déterminer la nature des gestes (intention impulsive ou malveillante).

TRÈS IMPORTANT:

- NE JAMAIS CONSULTER LES PHOTOS OU VIDÉOS

- TOUJOURS RASSURER LA OU LES VICTIMES

- AGIR RAPIDEMENT

- NE PAS PARLER AUX MÉDIAS

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Premièrement, je retiens qu'il est primordial d'agir le plus rapidement possible lorsque nous sommes mis au courant d'une situation par un élève de l'école (victime, témoin ou instigateur). Ceci permet de limiter la propagation des photos ou vidéos et de préserver l'intégrité de la victime. En lien avec les mises en situation, je retiens également qu'il est très important de prendre le temps de rencontrer individuellement tous les jeunes qui sont concernés par la situation et de faire toutes les étapes de la trousse Sexto avec eux en s'assurant d'être bienveillant dans nos interventions afin qu'ils se sentent écoutés et soutenus. Peu importe la nature de la situation, nous sommes dans l'obligation de contacter le service de police quand nous avons des informations nous permettant de croire qu'il y a possession ou diffusion de matériel de pornographie juvénile. C'est à nous de confisquer les appareils électronique en prenant soin de suivre les indications de la trousse à ce sujet et de ne jamais regarder les photos ou les vidéos. Si les informations recueillies nous portent à croire que l'incident en est un de nature malveillante, nous devons contacter la police dans les plus brefs délais et ne pas rencontrer l'instigateur. C'est le service de police qui prendra en charge la suite de l'intervention. Finalement, il est important de retenir que si la police entre en contact avec un intervenant de l'école, il doit mentionner à l'agent que nous ne sommes pas mandataire de la police et que nous ne pouvons pas enquêter à leur place. Il faut aussi se rappeler de ne pas parler aux médias, mais de plutôt les référer au responsable des communications de l'école.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

À mon avis, l'étape la plus délicate est la première rencontre avec un élève victime. Cette étape est aussi la plus importante d'après moi. C'est à ce moment que nous devons, en tant qu'intervenant, être bienveillant et à l'écoute. Nous devons rassurer l'élève et surtout lui permettre de s'exprimer librement et sans tabous. Il doit sentir que nous sommes là pour lui, outillé et